# Australie : un tueur d'enfant reçoit 3000 $ de compensation pour ne pas avoir reçu de nourriture halal en prison

16/08/2013 à 0h56

**Un monstre qui a fracassé à mort son bébé contre un mur puis découpé son corps en morceaux a reçu un dédommagement de 3000 $ au motif qu'il n'a pas reçu de nourriture halal en prison**

- On aurait informé à tort à Raymond Akhtar Ali que la viande halal n'était pas disponible en prison
- Ancien boucher de profession, il a tué son nourrisson (fille) et démembré son corps

Malgré l'indignation qui a suivi la révélation, le premier ministre **Campbell Newman** du Queensland a déclaré aujourd'hui que les prisonniers devaient être traités «humainement et de façon appropriée», et qu'il ne tenterait pas d'arrêter les prisonniers désirants attaquer en justice les prisons.

L'ancien boucher **Raymond Akhtar Ali**, 60 ans, s'est plaint au Tribunal Civil Administratif du Queensland d'avoir été nourri avec un régime végétarien pendant quatre mois, en lieu et place de viande halal spécialement préparée en conformité avec ses croyances religieuses.

Le Courier Mail a rapporté aujourd'hui que **Mlle Ann Fitzpatrick**, un membre du Tribunal, s'est prononcée en faveur d'Ali parce celui-ci n'a mangé que des légumes et point de viande halal.

En 2000, Ali a été reconnu coupable de l'assassinat horrible de sa fille alors que la mère du bébé, **Amanda Blackwell**, 22 ans, a été reconnu coupable d'homicide involontaire.

Le tribunal a appris qu'elle était devenue «l'esclave sexuelle» virtuelle d'Ali tout en travaillant dans la

boucherie halal de son mari. Bien qu'il fût marié à l'époque, elle est tombée enceinte.
Quelques minutes après avoir secrètement acouché, Ali a tué la petite fille.
Ali, qui purge une peine à perpétuité peut demander une libération conditionnelle à partir du mois d'Août de l'année prochaine.
Il sera alors en mesure de réclamer son argent de dédommagement s'il est libéré et s'il n'y a pas de réclamations de la part des victimes ou organismes de soutien aux enfants.
Outrés les citoyens Australiens ont répondu en ligne à la décision d'indemnisation.
«**Ce gars-là aurait dû être pendu par le cou**» a écrit une femme.
«**Cette créature est la personnification du mal**», a écrit Rob Greer , "**et en plus un tribunal australien le récompense**"
Traduction FDS du **Daily Mail** et **Brisbanetime**